



Projet pédagogique
2025 · 2026
Diplôme d'État



www.chu-caen.fr/campus



GLOSSAIRE

A.R.S.	Agence Régionale de Santé
B.U.	Bibliothèque Universitaire
C.A.C.	Commission d'Attribution des Crédits
C.E.F.I.E.C.	Comité d'Entente des Formations Infirmières Et Cadres
C.H.U.	Centre Hospitalier Universitaire
C.P.A.M.	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
C.P.E.	Carte Personnel Etablissement
D.R.H.	Direction des Ressources Humaines
D.R.E.E.T.S	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
E.C.T.S.	European Credits Transfer System
F.O.A.D.	Formation Ouverte A Distance
G.S.U.	Gestes et Soins d'Urgence
H.P.S.T.	Hôpital Patients Santé Territoire
I.F.S.I.	Institut de Formation en Soins Infirmiers
P.F.R.S.	Pôle de Formation et de Recherche en Santé
U.E.	Unité d'Enseignement

SOMMAIRE

GLOSSAIRE	3
------------------	----------

SOMMAIRE	4
-----------------	----------

1 CADRE GENERAL	6
------------------------	----------

1.1 Introduction	6
------------------	---

1.2 Les missions du campus paramédical, filière IBODE	7
---	---

1.3 Administration générale de la filière IBODE	9
---	---

1.3.1 L'équipe	9
----------------	---

1.3.2 Diversité et qualité des terrains de stage :	10
--	----

1.4 Prestations offertes à la vie étudiante	10
---	----

1.4.1 Locaux et outils pédagogiques :	10
---------------------------------------	----

1.4.2 Bibliothèque universitaire (BU)	10
---------------------------------------	----

1.4.3 Formation et handicap	11
-----------------------------	----

1.4.4 Informatique	11
--------------------	----

1.4.5 Restauration	11
--------------------	----

1.4.6 Lingerie	12
----------------	----

1.4.7 Suivi médical	12
---------------------	----

1.4.8 Assurances	12
------------------	----

1.4.9 Accueil administratif	12
-----------------------------	----

1.5 Règlementation	12
--------------------	----

1.5.1 Les responsabilités	12
---------------------------	----

1.5.2 Les textes législatifs et réglementaires	13
--	----

Exercice de la profession	13
---------------------------	----

2 VALEURS ET CONCEPTIONS	15
---------------------------------	-----------

2.1 Les valeurs	15
-----------------	----

2.1.1 Le respect	15
------------------	----

2.1.2 La rigueur et la responsabilité	15
---------------------------------------	----

3 PRINCIPES PEDAGOGIQUES	16
---------------------------------	-----------

3.1 L'étudiant, acteur de sa formation	16
--	----

3.2 Le processus de professionnalisation	17
--	----

3.3 La communication	17
----------------------	----

3.4 Le partenariat	18
--------------------	----

3.5 La posture réflexive	18
--------------------------	----

3.6 Les situations apprenantes (emblématiques)	19
--	----

3.7 L'alternance intégrative	19
------------------------------	----

3.8 La finalité de la formation : un professionnel spécialisé compétent	20
---	----

3.9 L'universitarisation : un professionnel IBODE	21
---	----

3.10	Le suivi pédagogique : aider l'étudiant à réussir	21
3.11	Les apprentissages cliniques	22
3.12	L'apprentissage des partenariats et de l'inter professionnalité	23
4	L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE	24
4.1	Le référentiel de formation	24
4.2	Enseignements à distance	24
4.3	Le développement de la simulation au sein de la filière IBODE	25
4.4	Les évaluations	26
4.4.1	Des Unités d'Enseignement	26
4.4.2	Des compétences en stage	28
4.4.3	L'attribution des crédits de formation (ECTS)	28
4.4.4	La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants	28
4.4.5	Le jury semestriel	29
5	INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET	29
6	CONCLUSION	31
7	ANNEXES	32
7.1	ANNEXE 1-Alternance IBODE 2025-2027 (sous réserve de modifications)	33
7.2	ANNEXE 2-Calendar des partiels 2024-2026 (sous réserve de modifications)	34
7.3	ANNEXE 3 – Service de Santé étudiante	36
7.4	ANNEXE 4 - Modèle Convention individuelle de stage	38
7.5	ANNEXE 5 – Liste des terrains de stage	41
7.6	ANNEXE 6 - Les 9 engagements pour la QVSP	44

1 CADRE GENERAL

1.1 Introduction

Le campus paramédical, filière IBODE, a accueilli les premiers élèves en 1971. Depuis cette création, le projet pédagogique n'a cessé d'évoluer et de se modifier au regard des bilans réalisés et de s'adapter en s'appuyant sur des valeurs qui donnent sens aux activités.

Le projet pédagogique formalise notre engagement en précisant les finalités et les moyens de la formation : il pose les fondements et les orientations de la formation en soins, décline les valeurs et conceptions, précise les outils qui en découlent.

Les acquisitions de compétences et la capacité des étudiants à s'adapter aux évolutions dans le respect d'un cadre éthique motivent notre action.

Ce projet est une partie d'un ensemble qui constitue le projet du pôle des formations paramédicales, il s'ajoute à différentes activités qui ont toutes pour objet : la formation et le soin.

Il est un moyen de communication avec les étudiants et avec nos partenaires actuels et futurs. Dans un environnement sanitaire, social et économique en forte mutation, les questions d'adaptation des professionnels de santé prennent une acuité particulière. Plus que jamais la gestion des métiers et des compétences devient prépondérante.

Les professionnels de santé doivent en effet s'inscrire dans une réflexion et un positionnement qui tiennent compte de l'adaptation nécessaire aux besoins en lien avec :

- Les mouvements démographiques de la population et des professionnels de santé ainsi que les évolutions épidémiologiques, le développement des maladies chroniques et les crises sanitaires ;
- Les disparités d'accès aux soins sur les territoires de santé et la fragilité de certaines catégories sociales ;
- L'indispensable interaction des secteurs sanitaires, médico-sociaux et libéraux pour répondre sur un mode coordonné et efficient aux nouveaux besoins ;
- La raréfaction des ressources dans un contexte concurrentiel et la croissance de la consommation de biens médicaux liés à l'évolution des technologies ;
- La demande croissante de transparence et d'information des usagers parfois associées à une médiatisation et une judiciarisation.

Depuis 2022, la formation IBODE est devenue une formation universitaire, évolution rendue nécessaire pour tenir compte d'une augmentation et d'un enrichissement des savoirs, liée à un exercice professionnel qui ne cesse d'évoluer dans une dynamique d'inter professionnalité. La formation vise à l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice d'infirmier de bloc opératoire ainsi qu'à la maîtrise des attendus pédagogiques correspondant au grade universitaire délivré, de niveau 7.

1.2 Les missions du campus paramédical, filière IBODE

La filière IBODE s'inscrit au sein d'un campus paramédical où sont regroupées :

Les filières de formations initiales :

- Aide-Soignant
- Ambulancier et Auxiliaire ambulancier ;
- Assistant de Régulation Médicale ;
- Infirmier diplômé d'État ;
- Manipulateur d'électroradiologie médicale.

Les filières de formations infirmières de spécialité :

- Infirmier anesthésiste diplômé d'État ;
- Infirmier de bloc opératoire diplômé d'État ;
- Infirmière Puéricultrice.

La formation des cadres de santé est réalisée sur le même site.

La filière IBODE est rattachée au CHU de CAEN qui a des missions de soins, de recherche et d'enseignement.

Dans le cadre de l'intégration de la filière IBODE dans le schéma licence, master, doctorat, les écoles de formation signent, avec l'UFR SANTE de l'université de Caen et le Conseil Régional, une convention tripartite.

Les missions de la filière IBODE s'orientent vers plusieurs axes :

- Sélectionner les candidats à l'entrée en formation ;
- Former des infirmiers diplômés d'Etat ;
 - ✓ Accueil, accompagnement, suivi de chaque étudiant au sein de la filière ;
 - ✓ Élaboration, mise en œuvre et évaluation du projet pédagogique ;
 - ✓ Organisation et gestion de l'enseignement théorique et de la formation clinique ;
 - ✓ Responsabilité du dispositif d'évaluation, de validation et de certification ;
 - ✓ Adaptation au cadre réglementaire des dispenses de scolarité (organisation de parcours partiels personnalisés).
- Dispenser de la formation continue pour les professionnels exerçant en bloc opératoire mais aussi en secteurs interventionnels, en endoscopie ; en unité de stérilisation, d'hygiène et de logistique ;
- Former aux actes exclusifs ;
- Promouvoir la recherche et développer la documentation en soins infirmiers en bloc opératoire ;
- Viser de l'amélioration continue de la qualité des formations dispensées au sein de la filière IDE et l'inscription dans deux démarches d'assurance qualité QUALIOPi et HCERES ;

- Favoriser la participation des étudiants aux projets de la filière (conseil de la vie étudiante, représentation active dans les instances...) ;
- Développer des actions de coopération avec les établissements de santé, les réseaux et autres structures de formation.

1.3 Administration générale de la filière IBODE

1.3.1 L'équipe

Équipe de Direction

- Madame Sylvie PEZERIL, Directrice du campus paramédical
- Madame Fanny DROUET-MUTREL, CSS, Adjointe de direction, coordinatrice des filières AS et Ambulancier et des filières de spécialités : IADE, IBODE et PUER.

E

Les formateurs

- Madame Catherine VALLE, formatrice cadre IBODE – responsable pédagogique.
- Madame Sylviane DUBOIS, formatrice cadre IBODE.
- Monsieur Pierre LESELLIER, formateur IBODE (présent à 50% sur la filière IBODE).

Personnel administratif :

- Madame Mélisande CLIN, Adjoint Administratif, secrétaire de scolarité.

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est délivré par les établissements d'enseignement supérieur accrédités, ou co-accrédités, à cet effet par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé aux personnes ayant suivi et validé la formation d'infirmier de bloc opératoire et titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité.

La formation dispensée est évaluée dans le cadre de l'évaluation périodique des établissements d'enseignement supérieur.

L'Université de Caen Normandie est garante des enseignements relatifs au grade de Master.

Les étudiants s'inscrivent à l'Université à chaque rentrée scolaire, sans paiement supplémentaire de frais d'inscription à ce jour.

L'UFR de Caen est l'organisme gestionnaire de la filière IBODE, agréée par le Président du Conseil Régional de Basse Normandie pour une promotion de 25 étudiants IBODE par année.

Diversité et qualité des formateurs :

L'ingénierie de formation est assurée par les deux Cadres de Santé Formateurs IBODE et par un professionnel IBODE. De plus, ils ont suivi des formations universitaires (DU - Licence - Master) et ont une expérience professionnelle variée.

Leurs missions se déclinent comme suit :

- Participer à la sélection des étudiants ;
- Former des professionnels IBODE et organiser à ce titre les conditions de leurs apprentissages ;
- Elaborer le contenu des différentes unités d'enseignement ;

- Organiser, préparer, animer et évaluer les séquences de travaux pratiques et dirigés ;
- Assurer le suivi pédagogique individualisé des étudiants ;
- Favoriser l'apprentissage à partir de situations professionnelles variées ;
- Etablir des relations avec les intervenants extérieurs et universitaires chargés d'enseignement pour déterminer les contenus des cours ;
- Organiser, planifier des cours et réaliser certaines séquences de cours ;
- Valider les contenus des contrôles de connaissances ;
- Assurer les évaluations des unités d'enseignements seuls ou en collaboration avec les intervenants extérieurs ;
- Assurer le suivi des dossiers des étudiants à travers la synthèse des acquis de compétences et proposer l'attribution des ECTS lors des jurys semestriels ;
- Réaliser des actions de formation continue.

L'enseignement est également dispensé par des :

- Universitaires : Médecins, Pharmaciens, Psychologues, Sociologues, Professeur de langue (Anglais) ...
- D'autres professionnels : Directeurs de soins, IBODE, hygiénistes, prestataires externes, experts...
- Depuis 2020, des cours peuvent être dispensés à distance via la plate-forme Moodle.

1.3.2 Diversité et qualité des terrains de stage¹ :

Vous avez la possibilité de bénéficier de terrains de stage diversifiés au sein du CHU ou dans d'autres établissements du Calvados et / ou extra Normandie :

- Hôpital Universitaire comprenant les blocs opératoires, le service d'Hygiène, d'Endoscopie,
- Établissements privés,
- ESPIC,
- Centres de stérilisation,
- Autres...

1.4 Prestations offertes à la vie étudiante

1.4.1 Locaux et outils pédagogiques :

Depuis avril 2015, les filières du Campus Paramédical ont intégré le bâtiment du Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS). Les salles de cours sont mutualisées à l'ensemble des formations présentes au PFRS. Les étudiants peuvent avoir accès au Laboratoire d'Anatomie sous conditions.

1.4.2 Bibliothèque universitaire (BU)

Les étudiants ont accès à la BU où ils sont accueillis et formés à la recherche documentaire par des documentalistes.

La BU a pour missions :

- D'accueillir les différents publics ;

¹ Voir ANNEXE 5 – LISTES DES TERRAINS DE STAGE

- D'accompagner des utilisateurs dans leurs recherches ;
- De mettre à disposition des ressources et l'information en adéquation avec le référentiel de formation.

Ressources à disposition :

- Postes informatiques multimédia avec possibilité de consultation Internet (exclusivement pour les recherches documentaires) ;
- Ouvrages, revues professionnelles, logiciels d'anatomie.

1.4.3 Formation et handicap

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées La loi introduit un changement de paradigme majeur dans les politiques publiques du handicap avec l'émergence ou l'affirmation des notions d'inclusion dans la vie sociale, de compensation du handicap dans l'environnement de la personne et de soutien à l'autonomie.
- Le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité généralisée aux personnes handicapées Le décret instaure un principe d'accessibilité universelle des bâtiments, c'est-à-dire prenant en compte toutes les situations de handicap, dans leur diversité (sensoriel, physique, mental, etc.), afin de permettre aux personnes d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.
- Le décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006 relatif à la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant Les principes de non-discrimination et d'accessibilité sont appliqués à la formation : les organismes de formation doivent « tenir compte des contraintes particulières des personnes handicapées ou présentant un trouble invalidant » et adapter les formations dispensées

Ainsi une référente handicap est en lien avec toutes les structures de formation. Les étudiants peuvent la contacter via le secrétariat de l'institut.

1.4.4 Informatique

Les étudiants, après leur inscription à l'Université, ont accès à la plateforme MOODLE où sont déposés les documents pédagogiques (cours, plannings, informations concernant les évaluations), administratifs et les informations concernant la vie étudiante (annonces, conférences, évènements divers). Pour y accéder, chaque étudiant bénéficiera dès la rentrée d'un code ETUPASS.

La connexion WIFI est accessible dans l'ensemble du bâtiment du PFRS.

1.4.5 Restauration

Les étudiants ont la possibilité de prendre leur repas :

- Au self du CHU en utilisant les badges délivrés par la DRH (cartes CPE) comportant le numéro de matricule, que l'étudiant recharge au fur et à mesure de ses besoins aux bornes situées à la sortie du self.
- Aux restaurants universitaires à proximité ou à la cafétéria du site du PFRS en utilisant leur carte d'étudiant (LEO Carte).

1.4.6 Lingerie

Chaque étudiant disposera de tenues professionnelles.

Durant sa scolarité, il est responsable des tenues qui lui sont prêtées et de leur entretien lorsque l'établissement d'accueil n'est pas en capacité de le faire. Des modes opératoires d'entretien et de gestion des tenues sont présentés aux étudiants en début de formation.

1.4.7 Suivi médical

Le projet de l'université de Caen Normandie et la réforme des services de santé étudiante du 13 mars 2023 font évoluer le service actuel. Le SUMPPS, Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, devient **le SSE, Service de santé étudiante.**² Le SSE continue à assurer ses missions de prévention collective et individuelle, de veille sanitaire et propose, depuis 2023, des consultations de médecine générale.

L'ensemble de l'offre de santé est disponible pour tout étudiant ou étudiante UNICAEN ou d'une des écoles ayant conventionné avec l'université.

1.4.8 Assurances

Le CHU de Caen souscrit une assurance de responsabilité pour tout dommage causé à un tiers en stage.

1.4.9 Accueil administratif

Une permanence est assurée à l'accueil du bâtiment du PFRS, situé dans l'entrée principale, de 7H30 à 17H30 du lundi au jeudi et le vendredi de 7H30 à 17H. En dehors de ces horaires, tous les courriers sont à déposer dans la boîte aux lettres extérieure à l'entrée principale. Ligne téléphonique directe de l'accueil du PFRS : 02.31.56.82.00

Le secrétariat de scolarité de la filière IBODE est situé au quatrième étage du bâtiment.

La direction reçoit les étudiants et élèves sur rendez-vous tous les jours de la semaine ; la prise de rendez-vous s'effectue auprès du secrétariat de la filière: **02.31.56.83.24.**

1.5 Règlements

1.5.1 Les responsabilités

La directrice du Campus Paramédical, placée sous l'autorité du Directeur du CHU, est responsable :

- De la conception du projet pédagogique ;
- De l'organisation de la formation initiale et continue ;
- De l'organisation de l'enseignement théorique et clinique ;
- Du contrôle des études ;
- De l'animation et de l'encadrement de l'équipe de formateurs ;
- De la recherche en soins infirmiers ;
- Du fonctionnement général de la filière IBODE incluant la gestion administrative et financière ;
- De l'organisation des épreuves et des jurys de sélection et des inscriptions ;

² Voir ANNEXE 3 – Service de santé étudiante

- De l'établissement des listes de classement d'admission ;
- De la commission d'attribution des crédits de formation (jury semestriel) ;
- Du respect de la réglementation en vigueur ;
- De l'équilibre des exercices budgétaires.

La directrice sera assistée d'un adjoint de direction qui coordonnera et optimisera les activités au sein de la filière IBODE dans un souci de qualité et d'efficacité et qui managera l'équipe de formateurs.

Chaque agent affecté à la filière IBODE a des missions et des responsabilités définies par une fiche de poste.

1.5.2 Les textes législatifs et réglementaires

La formation

Accès à la formation et organisation des études :

- Décret N°2022-732 du 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade de master
- Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire Décret n° 2008-824 du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 09 mai 2023 modifiant Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire
- Arrêté modifié du 24 février 2014 relatif aux modalités d'organisation et de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.
- Arrêté du 19 déc 2016 modifiant celui du 24 février 2014 relatif aux modalités d'organisation et de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

Le fonctionnement des filières au sein du Campus Paramédical :

- Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du Code de la santé publique
- Arrêté du 21 avril 2007 modifié et mis à jour en date du 12 juin 2023, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et ses annexes (NOR : SANP0752685A)
- Décret modifié n°2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière

Exercice de la profession

- Code de la santé publique, notamment articles L.4061-1 et D.4311-42
- Code de l'Éducation notamment ses articles D.612.34, D.613-7, D. 636- 68, D.636-69-1 et D.636-82 0 d.636-84.

2 VALEURS ET CONCEPTIONS

Le projet pédagogique de la filière IBODE du CHU de Caen s'appuie sur un axe prioritaire :

Accompagner vers la réussite

Afin de déployer cet axe prioritaire, ce projet a pour ambition de :

- Former à la polyvalence des soins infirmiers IBODE en secteurs interventionnels quelle que soit la discipline chirurgicale et en secteur associé ;
- Elaborer un parcours de formation personnalisé adapté au regard des besoins préalablement identifiés ;
- Préparer au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire dans les disciplines chirurgicales en bloc opératoire, en secteurs interventionnels, en unité de stérilisation, d'hygiène, de radiologie interventionnelle et de logistique ;
- Favoriser le positionnement au sein d'une équipe pluridisciplinaire lors de la formation ;
- Intégrer la réflexivité, la culture qualité et la rigueur dans les pratiques professionnelles.

2.1 Les valeurs

2.1.1 **Le respect**

Le respect est un axe majeur de notre projet, en référence à deux occurrences :

- La première s'appuie sur la notion de dignité de la nature humaine qui s'applique naturellement à la notion du prendre soin. Les devoirs envers soi sont le fondement des devoirs envers autrui formalisés par les notions de « personne », de « dignité », d'« humanité », d'« égard pour le prochain », pour les « autres » et pour « soi-même ».
- La seconde fait ressortir le lien entre le respect et la loi morale s'appuyant sur les règles professionnelles et les règlements.

2.1.2 **La rigueur et la responsabilité**

L'évolution des techniques chirurgicales et en secteur associé, la multiplicité des actes invasifs proposés, les risques liés aux soins qui en découlent et la diversité des populations soignées nous encouragent à valoriser la rigueur professionnelle.

Il s'agit de développer l'évaluation des pratiques professionnelles en s'appuyant sur l'exactitude et l'exigence intellectuelle.

À cette valeur s'associe la notion de responsabilité : « *Obligation faite à une personne de répondre de ses actes du fait du rôle, des charges qu'elle doit assumer et d'en supporter toutes les conséquences* »³. Elle peut s'entendre au sens juridique ou pénal, aussi bien qu'au sens moral.

Cette approche renvoie chaque acteur à une position individuelle en termes d'engagement et d'actes en tenant compte du contexte collectif.

Ces valeurs sous-tendent une conception de l'étudiant, du formateur et de la formation. L'incarnation des valeurs professionnelles et pédagogiques par le formateur contribue à la construction d'une éthique professionnelle par l'étudiant.

Nous précisons donc les postures attendues de l'étudiant et du formateur :

- La posture de l'étudiant

Ce qui favorise l'apprentissage c'est que l'étudiant développe une posture d'apprenant : investi, impliqué, acteur de sa formation, ayant envie d'apprendre, d'agir ou de réagir adoptant une attitude, un comportement, une disposition d'esprit lui permettant d'accepter les critiques constructives qui suscitent la remise en question et l'auto-évaluation.

- La posture du cadre formateur

En référence au principe d'éducabilité⁴, le formateur part du postulat que l'étudiant est en capacité de progresser et que l'accompagnement qu'il met en œuvre va favoriser l'acquisition par l'étudiant d'une posture professionnelle.

Le formateur engage sa responsabilité dans l'accompagnement individualisé de l'étudiant et permet à ce dernier de développer son autonomie. Il considère l'étudiant comme un interlocuteur auquel il accorde une attention singulière et bienveillante. Le formateur va valoriser les acquis, les dispositions particulières de l'étudiant, pour l'accompagner vers la réussite et ensemble partager la fierté du chemin parcouru.

3 PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Au regard du professionnel responsable, autonome et réflexif que nous voulons former et des valeurs retenues, l'équipe pédagogique a élaboré différents principes qui structurent et organisent le dispositif de formation.

3.1 L'étudiant, acteur de sa formation

Nous souhaitons que l'étudiant soit un acteur réflexif pour construire son projet professionnel répondant au développement des compétences attendues et devenir un soignant autonome.

³ CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.

⁴ Philippe MEIRIEU : Le pari de l'éducabilité : <https://www.meirieu.com/ARTICLES/educabilite.pdf>

L'articulation entre le développement des compétences et l'offre de formation clinique se formalise dans le suivi pédagogique individualisé organisé par l'école de formation IBODE. Un projet personnalisé de formation peut être proposé si l'étudiant rencontre des difficultés d'apprentissage. Assorti des ajustements nécessaires, il a pour but de formaliser l'accompagnement visant la progression dans le parcours de formation, favorisant la réussite.

Nous définissons l'étudiant acteur de sa formation comme un étudiant :

- Autonome et motivé par l'exercice de la profession ;
- Qui interagit avec les acteurs de la formation afin de développer ses compétences ;
- Qui s'implique dans sa formation, dans la construction et l'acquisition de ses compétences ;
- Qui participe activement aux instances, aux décisions et qui émet des propositions quant à l'amélioration de sa formation.

3.2 Le processus de professionnalisation

Ce processus représente un **engagement réciproque** entre l'étudiant, l'équipe pédagogique et les professionnels de santé qui s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice professionnel. Il repose sur les notions fondamentales **de respect**, de **confiance mutuelle et de responsabilité** et s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire (règlement intérieur, conventions de stage⁵, charte pour la qualité de vie des stagiaires paramédicaux⁶).

Le processus de professionnalisation se concrétise par des **temps d'échanges collectifs et individuels** animés par les formateurs : temps de régulation et d'exploitation de stage, suivis pédagogiques collectifs et individuels, analyses de pratiques professionnelles.

3.3 La communication

« *La communication est un élément fondamental et complexe de la vie sociale qui rend possible l'interaction des personnes et dont la caractéristique essentielle est la réciprocité* »⁷. La communication est le vecteur de tout soin infirmier. Elle est également indispensable à une collaboration pluridisciplinaire dans le cadre du travail en équipe.

Communiquer est donc une capacité professionnelle majeure et de ce fait un enjeu de formation.

« *La dimension de la communication dans la formation est donc tout à fait centrale mais elle ne doit pas être un domaine séparé, elle doit être travaillée dans l'ensemble des activités de formation* »⁸.

⁵ Voir ANNEXE 4 - Modèle Convention individuelle de stage

⁶ Voir ANNEXE 6 - Les 9 engagements pour la QVSP

⁷ Dictionnaire usuel de psychologie de Norbert SILLAMY-Paru en janvier 1993.

⁸ La communication : états des savoirs aux éditions. Sciences Humaines Editions 2008. .

La communication est formalisée, tout au long de la formation IBODE, par des échanges entre les étudiants, l'équipe pédagogique et la direction (bilans de semestres ou intermédiaires, échanges sur la plateforme MOODLE, section de Vie Étudiante).

3.4 Le partenariat

Le partenariat est un axe important de la formation, il est organisé avec :

- D'une part : l'ARS, le CRN, les professionnels de santé, les travailleurs sociaux et tous les professionnels en lien avec le monde de la santé (personnels juridiques, associatifs, etc...);
- D'autre part, avec l'Université qui participe aux enseignements correspondant aux domaines relevant de leur responsabilité ;
- Enfin, le partenariat avec les responsables des stages cliniques qui répond aux exigences de la formation dans un cadre réglementé (1645 heures de formation clinique).

Chaque année, l'ensemble de nos partenaires terrains de stage est sollicité afin d'adapter au mieux les exigences du référentiel, notamment en ce qui concerne les typologies de stage obligatoires comme la chirurgie orthopédique, la chirurgie viscérale (digestif et/ou vasculaire), la stérilisation, l'endoscopie, l'hygiène, la chirurgie ou radiologie interventionnelle et la provenance des élèves.

Véritables partenaires pédagogiques, les différents acteurs sur les terrains de stage s'attachent à positionner le stagiaire dans une démarche réflexive à partir des situations rencontrées dans leur pratique du soin.

Maître de stage, professionnel de proximité ou tuteur sont là pour favoriser les interactions indispensables à la construction d'une identité professionnelle. L'engagement conjoint de l'école et du stage est formalisé dans une convention tripartite, signée par l'élève, le responsable de stage et la direction de l'institut.

3.5 La posture réflexive

Les formateurs accompagnent les étudiants dans la réflexion sur leur pratique professionnelle et dans la liaison entre le savoir et l'agir.

Conservons ici l'idée générale de Philippe Perrenoud :

« Le praticien réflexif se prend pour objet de sa réflexion, il réfléchit à sa propre manière d'agir, de façon à la fois critique et constructive. Critique, car il rompt avec la tentation de la justification et de l'autosatisfaction, pour mettre à distance, "objectiver", comprendre. Constructive, car son but n'est pas de se flageller, mais d'apprendre de l'expérience, de construire des savoirs qui pourront être réinvestis dans les situations et les actions à venir »⁹.

⁹ PERRENOUD P., Mettre la pratique réflexive au centre du projet de formation » Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation Université de Genève 2001 : https://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2001/2001_02.html

C'est aussi, à l'instar des travaux de Schön et Argyris ¹⁰, partir du principe que l'action est source de connaissances. L'analyse de pratique c'est mobiliser des capacités d'échange, de soutien et de partage d'informations entre les étudiants avec l'aide d'un formateur (interactions réflexives).

En associant la pratique réflexive à l'analyse de pratiques suivant les méthodes suivantes : débriefing (après un travail au simulateur ou après un entraînement en situation réelle), remédiation à partir des enseignements en distanciel, et exploitation des situations de stage. L'étudiant IBODE s'interroge et travaille à la co-construction du sens donné à la pratique et/ou à l'amélioration des techniques professionnelles. Les cadres formateurs cherchent donc à mobiliser chez l'apprenant ses capacités d'analyse, d'auto-évaluation et de critiques constructives.

3.6 Les situations apprenantes (emblématiques)

Les situations apprenantes proposées aux étudiants sont réfléchies et construites en équipe car il s'agit non seulement de disposer de situations connues de tous mais aussi de proposer des situations emblématiques progressives.

Au travers de situations, l'accent est mis sur les rôles de l'IBODE (circulant, instrumentiste, assistant de chirurgie) et son positionnement dans la prévention, la gestion des risques, au sein d'une équipe pluri disciplinaire au bloc opératoire et secteurs associés.

3.7 L'alternance intégrative

L'alternance intégrative vise à créer de la cohérence et à faire des liens entre les apprentissages faits sur les deux lieux de formation. Elle nécessite un fort investissement des professionnels qui participent à l'intégration des savoirs expérientiels et aident l'apprenant à en dégager des connaissances fondamentales. La diversité des lieux d'apprentissages cliniques proposés aux étudiants va renforcer l'analyse objective à partir de la mesure des écarts rencontrés, compte-tenu de la réglementation et des apports théoriques. Cette auto-analyse permet à l'étudiant d'apprendre de ses situations pour réussir, progresser et transposer ses acquis dans des situations plus complexes. Cela l'amène à proposer des solutions.

Les moments de formation contribuent à la production de savoirs indispensables pour la construction de compétences. Ils permettent à l'étudiant de prendre du recul, de la distance par rapport aux situations vécues. Ils constituent une opportunité pour apprendre à réfléchir sur les pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail.

¹⁰ HUCHON C., Réflexion autour de la situation de retour de stage en institut de formation en soins infirmiers : un espace de dialogue pour le développement de l'expérience professionnelle Recherche en soins infirmiers 2005/4 (N° 83), p.44.

« L'alternance intégrative se construit dans un rapport de collaboration et de réciprocité entre lieu de formation et lieu de pratique. Elle met en interaction, conjugue et articule théorie et pratique sur les deux lieux de formation »¹¹.

3.8 La finalité de la formation : un professionnel spécialisé compétent

Pour la majorité des auteurs, la compétence est inséparable de l'action et de l'adaptation à des contextes particuliers en utilisant des ressources et contenus intégrés.

En ce qui concerne le développement des compétences, nous retiendrons la proposition de LE BOTERF : « la compétence est la résultante de trois pôles : savoir agir, vouloir agir et pouvoir agir ». Cette approche complète les précédentes en intégrant la notion de contexte et d'environnement facilitateur ainsi que des facteurs liés à la personnalité et à la volonté d'apprentissage.

La formation s'articule autour de 5 blocs de compétences, 8 activités¹² et 9 compétences¹³ :

Blocs de compétences	Activités	Compétences
Bloc 1 –Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1. - Réalisation d'activités de prévention et de soins en lien avec des actes et activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1 - Connaitre et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
		2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques
Bloc 2 - Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	2. - Réalisation de techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes et d'activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	3 - Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne
Bloc 3 - Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans	3. - Organisation et coordination des activités de soins liées au processus péri-opératoire	4. - Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire

¹¹ Chantal CORNIER : « L'alternance intégrative, une notion fondamentale dans le processus de professionnalisation des travailleurs sociaux » : https://www.unaforis.eu/sites/default/files/public/fichiers/telechargements/article_ccornier_alternance_integrative.pdf

¹² Annexe I : référentiel d'activités- Arrêté du 27 janvier 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier de bloc opératoire : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=P5oBe7_TsrcfYF20JDXHOgjiyhKkqOF_IHfDMxi-avM=

¹³ Annexe II : référentiel de compétences- Arrêté du 27 janvier 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier de bloc opératoire : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=P5oBe7_TsrcfYF20JDXHOgjiyhKkqOF_IHfDMxi-avM=

Blocs de compétences	Activités	Compétences
les secteurs interventionnels et secteurs associés	4. – Gestion d'équipements, de dispositifs médicaux et de produits dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	
	5. – Elaboration et mise en œuvre d'une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	5. – Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
	6. – Mise en œuvre et contrôle de mesures d'hygiène en bloc opératoire dans les secteurs interventionnels et dans les secteurs associés	6. – Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans le bloc opératoire et secteurs associés
Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	7. – Formation et information des équipes pluridisciplinaires et des apprenants dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	7. – Former et informer les professionnels et les apprenants
Bloc 5 - Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	8. – Réalisation de travaux de veille professionnelle et de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	8. – Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
		9. – Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires

3.9 L'universitarisation : un professionnel IBODE

Dans le cadre de la réingénierie de la formation, le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est délivré par les universités. Le grade de master est attribué à ce même diplôme.

Cette réingénierie vise à l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une inter professionnalité entre professionnels de santé :

- Transversalité entre les formations et approche par compétences ;
- Maintien de la présence territoriale et de l'autonomie des instituts ;
- Maintien du caractère professionnalisant et de la mixité des profils des enseignants ;
- Des enseignements comparables à ceux donnés à tout étudiant de grade master de l'université de Caen Normandie dans le cadre des nouveaux cursus à l'université.

3.10 Le suivi pédagogique : aider l'étudiant à réussir

Il se définit comme l'accompagnement de l'étudiant tout au long de sa formation, par un référent de l'équipe pédagogique. Son objectif est d'identifier ses besoins et demandes pour lui permettre d'acquérir les compétences indispensables à un exercice adapté de sa future profession.

Il représente une aide pédagogique dans le cadre de :

- L'appréhension, la prise en compte de façon plus autonome de l'ensemble de sa formation ;
- La construction d'un savoir, savoir-faire, savoir être ;
- L'élaboration d'un projet professionnel dans le cadre d'un parcours individualisé ;
- La compréhension des erreurs effectuées comme des éléments d'un processus qu'il faut travailler et non comme des fautes qu'il faut sanctionner ;

Organisation ou mise en œuvre :

- Un formateur suit un groupe d'étudiants sur les deux années de formation ;
- Un changement de référent (à votre demande ou du formateur) doit être dûment motivé et validé par la direction de l'institut. Cette démarche demeure exceptionnelle ;
- En l'absence non programmée du référent pédagogique, le groupe d'étudiants est repris en charge par d'autres membres de l'équipe pédagogique.

Le Suivi Pédagogique est abordé individuellement et collectivement :

- Des temps obligatoires sont programmés chaque année en collectif ou individuel. Ces temps sont intégrés sur du Temps Personnel Guidé (TPG) ou du temps de stage ;
- Des temps individuels non programmés peuvent être initiés pour gérer des difficultés à la demande :
 - De l'étudiant ;
 - Du référent de suivi pédagogique ;
 - Du maître ou du tuteur de stage ;
 - Du Directeur.

Il s'agit d'entretiens d'accompagnement pédagogique au sein de la filière IBODE ou sur les terrains de stage, de pratiques en simulation sur le site du Campus Paramédical en cas d'impossibilités de pratiques sur les terrains de stage.

3.11 Les apprentissages cliniques

Les parcours de stage sont proposés en fonction des ressources et des obligations de répartition des lieux de stages et des souhaits de l'étudiant sur les 4 semestres¹⁴.

Le stage, lieu de formation doit permettre aux étudiants :

- De Confronter ses représentations à la réalité ;
- De Développer ses compétences ;
- D'Acquérir et de mobiliser des connaissances ;
- D'Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- D'Exercer son jugement clinique et ses habiletés gestuelles ;
- De Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité ;

- De Prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- De Reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose ;
- De Mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- De Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celle de professionnels et d'autres étudiants.

Le stage s'organise et se structure à partir d'outils partagés mais spécifiques à chacun des acteurs.

L'étudiant communique ses demandes pédagogiques (objectifs et situations) à l'aide du livret prévu à cet effet.

Le stage met à disposition de l'étudiant un livret d'accueil précisant les possibilités et l'offre d'apprentissages.

L'ensemble de ce dispositif est régi par la convention tripartite de stage et la charte d'encadrement.

Depuis la rentrée 2018, la filière IBODE s'engage à transmettre à l'ensemble des partenaires accueillant des étudiants en stage, la charte pour la qualité de vie au travail des stagiaires paramédicaux¹⁵. L'amélioration de l'accompagnement des étudiants est une volonté partagée par l'ensemble des structures sanitaires et associations d'étudiants. Cette démarche s'inscrit dans le travail mené par la FHF qui repose sur l'ensemble des stagiaires paramédicaux issus ainsi de différentes filières de santé.

Le but de cette charte est d'engager les établissements publics de santé qui représentent nos lieux de stage à l'optimisation des conditions de vie et d'encadrement de l'ensemble des stagiaires

3.12 L'apprentissage des partenariats et de l'inter professionnalité

Favoriser l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité est un axe fort de notre projet.

Plusieurs activités seront proposées dans ce sens tout au long de la formation :

- Participation à des activités de simulation pluri professionnelles avec le centre de simulation du CHU ;
- Participation à des conférences interprofessionnelles thématiques (JREP, JNEP...).

Ces activités seront comptabilisées comme temps de formation IBODE ou de stage.

Chaque étudiant ayant participé à une de ses activités recevra une attestation qui pourra enrichir son dossier et curriculum vitae (CV) professionnel.

¹⁵ Voir ANNEXE 6 - Les 9 engagements pour la QVSP

4 L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE

4.1 Le référentiel de formation

Le référentiel de formation est structuré autour de 5 blocs de compétences. Il est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises. Les activités cliniques mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée dans un livret.

Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

Les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques de chacune des UE pour chaque bloc de compétences. Ces documents sont mis à la disposition des étudiants.

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés, simulation, travaux personnels (rédaction de mémoire, travaux guidés ou en autonomie...) et stages.

Toutes les séquences pédagogiques et les enseignements proposés en distanciel sont à disposition des étudiants sur la plateforme Moodle.

Les travaux dirigés (TD) sont des temps d'enseignement servant à illustrer et approfondir un cours magistral.

Certains travaux pratiques nécessaires à la formation, certaines recherches, études, conduite de projets ou d'action pédagogiques entrent dans cette catégorie d'enseignement et peuvent nécessiter la composition de groupes.

Ces activités peuvent être pilotées par les formateurs en distanciel via les outils numériques proposés par la plateforme.

Les travaux d'aide à la réussite sont des temps de travail individuel ou collectif où les étudiants sont guidés par les formateurs pour :

- Accompagner leur projet de formation et leur projet professionnel ;
- Guider l'étudiant dans la gestion de sa formation ;
- Réaliser des travaux complémentaires d'intégration et de mobilisation des savoirs (médiation).

4.2 Enseignements à distance

Les UE peuvent être couvertes par des ressources en ligne (cours, fiches, exercices, autoévaluations...) accessibles à tous les étudiants sur la plateforme de l'Université. Ces contenus sont intégrés et programmés dans les plannings.

Les formateurs et/ou les intervenants extérieurs en assurent la médiation et l'approfondissement dans un second temps. Ces ressources universitaires communes forment un socle commun de connaissances.

Les enseignements à distance sont intégrés dans des séquences pédagogiques qui incluent des temps de médiation sur des plages horaires de cours magistraux, travaux dirigés ou des temps de travaux personnels guidés.

La médiation est un support d'apprentissage complémentaire de l'enseignement à distance. Sa mise en place vise à réduire l'abandon et l'échec. Elle s'active à l'initiative du formateur ou en réponse à des sollicitations des étudiants. Le formateur devient un facilitateur dont les interventions visent à répondre aux besoins d'aide et de support de l'étudiant.

L'objectif de la médiation est d'amener tous les étudiants à l'acquisition des connaissances et compétences.

En médiation, l'intervenant propose une aide ou des supports aux étudiants en vue de rendre les savoirs plus accessibles. Elle suppose de bien connaître les contenus disciplinaires et le contexte professionnel (pour les aspects didactiques), ainsi que l'apprenant et les difficultés qu'il risque de rencontrer (pour les aspects pédagogiques).

4.3 Le développement de la simulation au sein de la filière IBODE

Dans le cadre du référentiel de formation, l'utilisation de méthodes pédagogiques actives, telle la simulation en santé est recommandée. La filière IBODE du CHU de Caen a souhaité développer cette méthode s'appuyant sur la réflexivité et le principe éthique « *jamais la première fois sur un patient* »¹⁶. Il s'agit d'acquérir des habiletés, des procédures, des connaissances ou de développer la coopération entre plusieurs acteurs (pluri professionnalité). L'erreur n'est pas sanctionnée mais partagée et analysée, devenant ainsi un levier de réflexion professionnelle et d'apprentissage.

Les mises en situations sont utilisées essentiellement à visée formative mais peuvent être parfois supports d'évaluations d'unités d'enseignement.

En s'appuyant sur la typologie de la simulation nous proposons les scénarios suivants :

- Simulations écrites par cas concret ou scénarios (...) supports d'échanges et de réflexions autour de la prise en soins d'un patient dans une situation donnée ;
- Simulation sur pièce organique animale pour l'apprentissage des sutures cutanées et sous cutanées, la pose des drains sus aponévrotiques et leur fixation ;
- Patients standardisés : il s'agit de patients simulés ou de jeux de rôle permettent une interaction soignant-soigné. Il s'agit de développer des compétences relationnelles techniques dans des situations scénarisées (entretiens d'accueil, gestion de situation de crise...);

¹⁶ GRANRY J.C., MOLL M. C., 2012, Rapport de mission de la Haute Autorité de Santé : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-01/simulation_en_sante_-_rapport.pdf

- La simulation avec modèle cadavérique humain revascularisé pulsatile et ventilé (Simlife) : l'objectif est de mettre les apprenants en situation évolutive, de mobiliser leurs connaissances et d'acquérir des compétences.
- La simulation haute-fidélité : celle-ci a pour objectif principal l'acquisition des compétences dites « non techniques » autrement nommées CRS (*Crisis Resource Management*), ces compétences sont spécifiques à l'organisation en équipe, la répartition de tâches, la prise de décision, le leadership, le followership et bien d'autres. L'exploration de ces compétences non techniques permet aux étudiants de développer leur capacité de communication avec les autres professionnels de santé et de les amener à réfléchir sur leur positionnement.

La séance de simulation se déroule selon un schéma préétabli et comprend trois phases distinctes :

- La première partie, le briefing, permet de préciser le cadre de la séance (objectifs, connaissances à mobiliser, matériel...) et les règles de fonctionnement du groupe (confidentialité, déontologie en particulier concernant l'utilisation de la vidéo...);
- La seconde phase est la mise en situation concrète éventuellement filmée. Elle correspond soit la répétition d'un geste technique à acquérir, soit la confrontation à un scénario ;
- Puis le débriefing permettant d'aborder le vécu de la situation par les étudiants et de solliciter leur réflexivité.

Pour réaliser ces séances, l'école d'IBODE de Caen dispose :

- De salles de travaux pratiques équipées de mannequins basse et moyenne fidélité ainsi qu'une salle de simulation permettant l'enregistrement et la retransmission en direct en salle de débriefing.
- D'une collaboration avec le Centre de simulation en Santé NorSimS du CHU de Caen pour la simulation haute-fidélité.

4.4 Les évaluations

4.4.1 Des Unités d'Enseignement

Les évaluations des UE sont programmées en fin de chaque semestre, elles sont de différents types :

- Évaluations écrites ou orales de connaissances ;
- Travail individuel écrit ou oral d'analyse d'une situation ;
- Etude de situations avec pratique simulée ;
- Travail écrit ou oral d'une situation de programmation opératoire ou de gestion d'une question économique en bloc opératoire ;
- Exposé oral à partir d'un travail de groupe sur la réalisation d'un projet d'encadrement des étudiants en stage ;
- Travail écrit et ou oral à partir d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire ;

- Rédaction d'une note de recherche ;
- Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique ou de droit ;
- Mémoire de fin d'études ;
- Mise en situation simulée ;
- AFGSU de niveau 2.

Les évaluations (épreuves initiales et de rattrapage ont lieu à chaque fin de semestre).

Les dates d'évaluation seront communiquées dans les tableaux par semestre. Elles ne sont qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées selon les besoins organisationnels (cf annexe 2)

4.4.2 Des compétences en stage

L'évaluation des compétences en stage est réalisée à partir d'un **livret d'évaluation de l'acquisition des compétences**.

L'acquisition des éléments de chaque compétence et des activités techniques est progressive tout au long de la formation, chaque étudiant peut avancer à son rythme, à condition de répondre aux exigences minimales portées dans l'arrêté de formation. En fin de formation, l'ensemble des éléments de compétences, des actes, activités et techniques de soins doit être acquis.

Chaque semestre, le formateur de la filière IBODE responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Il conseille l'étudiant et le guide pour la suite de son parcours. **Il peut être amené à modifier le parcours de stage au vu des éléments contenus dans le portfolio.**

Pour chaque étudiant, les membres de la commission d'acquisition des ECTS (Jury semestriel) valident ou non les stages et attribuent les ECTS.

4.4.3 L'attribution des crédits de formation (ECTS)

Le référentiel donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits « European Credits Transfer System » (ECTS). Les principes qui président à l'affectation des crédits sont de 30 crédits par semestre de formation.

Le diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire sanctionne un niveau validé par l'obtention de 120 crédits européens.

Les crédits de formation, associés aux UE et aux stages, sont attribués par une commission d'attribution (Jury semestriel), présidée par la directrice du Campus Paramédical.

La validation de plusieurs unités d'enseignement d'un même bloc de compétence appartenant au même semestre peut être organisée lors d'une même épreuve. Les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables

L'étudiant doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à l'évaluation de chaque unité d'enseignement pour qu'elle soit validée.

Pour valider chaque bloc de compétences, l'étudiant doit valider les unités d'enseignements et stages concernés. En fonction des blocs de compétence concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées. **Il ne peut pas y avoir de compensation entre blocs de compétences.**

4.4.4 La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants

Cette section se prononce sur les demandes de dispense et l'attribution des ECTS dans la limite de 5% de la capacité d'accueil de l'école pour les candidats reçus :

- « Les titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme ;
- Les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales ;

- *Les titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master »¹⁷.*

4.4.5 Le jury semestriel

La validation des unités d'enseignements et l'attribution des crédits est attestée par ce jury présidée par la directrice de l'école.

Ce jury est composé :

- *« Du président de l'université ou son représentant ;*
- *Du conseiller scientifique médical ou auxiliaire médical ;*
- *Du responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ;*
- *D'un ou de plusieurs formateurs référents des étudiants infirmiers de bloc opératoire ;*
- *D'un ou de plusieurs représentants des tuteurs de stage. »¹⁸*

5 INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROJET

Les modalités d'évaluation du dispositif de formation sont écrites et anonymes. Les étudiants sont invité(e)s à exprimer d'un point de vue qualitatif, leur appréciation sur le contenu et les modalités de mise en œuvre de la formation. Il permet la proposition d'amélioration à partir desquelles l'offre de formation peut être réajustée.

« La démarche qualité (QUALIOP) apparaît alors comme un axe prioritaire à développer afin d'inscrire les écoles et instituts du pôle dans les objectifs suivants :

- Définir les orientations stratégiques de l'institut en lien avec les dossiers nationaux et régionaux de santé publique et de réingénierie des formations paramédicales ;
- Proposer des axes de travail et des indicateurs de suivi permettant aux acteurs de disposer d'un support opérationnel ;
- Initier une réflexion commune pour résoudre les problématiques quotidiennes des acteurs de la formation (équipe de l'institut, étudiants et professionnels partenaires de la formation en stage). »

Au terme de chaque année, le projet pédagogique est revu au regard des réalisations, des contraintes constatées ou prévisibles et de l'évolution des attendus du contexte professionnel.

Chaque critère est décliné en sous-critères pour lesquels les élèves sont invités à se positionner (tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord) :

- Le secrétariat,
- Les moyens et les ressources,

¹⁷ Article 14 –II- TITRE II- Conditions d'accès à la formation, Arrêté du 27 janvier 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier de bloc opératoire : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=P5oBe7_TsrcfYF20JDXHOgij-hKkqOF_IHfDMxi-avM=

¹⁸ Article 26–I-, TITRE IV- Organisation des épreuves d'évaluation conduisant à la certification, Arrêté du 27 janvier 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier de bloc opératoire : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=P5oBe7_TsrcfYF20JDXHOgij-hKkqOF_IHfDMxi-avM=

- La communication et la transmission de l'information,
- Les stages,
- Les enseignements,
- Les modalités d'évaluation,
- Le suivi pédagogique et l'accompagnement du référent pédagogique,
- Le suivi du mémoire,
- L'appréciation globale de l'atteinte des objectifs.

Les résultats servent de base à l'élaboration du futur projet pédagogique et l'ensemble est communiqué aux membres des instances.

Une synthèse est communiquée au Conseil Technique et aux professionnels partenaires de l'école.

Chaque année le devenir des diplômés fait l'objet d'un suivi, une première fois lors de la remise du diplôme d'État, chaque lauréat informe sur son lieu d'exercice professionnel, puis à périodicité (1 an - 5 ans) de diplôme. L'analyse des résultats est présentée lors des instances de la filière.

6 CONCLUSION

Ce projet correspond à 3 axes stratégiques :

- ➔ Formaliser l'évolution de la formation IBODE au sein du Campus paramédical du CHU de CAEN en répondant aux exigences du référentiel de formation de l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire
- ➔ Mobiliser les compétences soignantes et pédagogiques de l'équipe, les apports académiques de l'Université pour former des professionnels IBODE compétents, apporter une réponse conforme aux besoins de soins des patients pris en charge mais aussi aux nécessités de l'employabilité attendue et responsabiliser les futurs professionnels dans la construction de leur parcours.
- ➔ Poser les bases des évolutions à venir en termes d'intégration des formations paramédicales à l'Université, de certification des instituts et de positionnement des formateurs en qualité de référents sur les compétences métier.

7 ANNEXES

7.2 ANNEXE 2-Calendarier des partiels 2024-2026 (sous réserve de modifications)

Semestres	Semaines Prévisionnelles des partiels	Unités d'enseignement à valider	Modalités d'évaluations des UE	Dates des jurys semestriels	Communication des résultats aux étudiants au plus tard
Semestre 1	Session 1 Semaine 1 Du 06 janv au 12 janv 2025	UE 1 Sciences Infirmières et bloc opératoire (2 ECTS) UE 2 Sciences Médico chirurgicales (7 ECTS) UE 4 Coordination des activités des soins liées aux processus péri opératoires (3 ECTS) UE 5 Prévention et gestion des risques (2x4 ECTS) UE 8 Langue vivante (1 ECTS)	Travail individuel écrit d'analyse d'une situation clinique en lien avec les concepts Evaluation écrite des connaissances Travail écrit d'analyse de programmation opératoire Evaluation écrite : étude de situation Travail écrit ou oral à partir d'un article professionnel ou de textes en anglais	Jury semestriel fin semestre 1 et semestre 3 Mardi 04 fev 2025 16h00 Salle PS3-040	Sous 8 jours après le jury semestriel Présentiel ou Envoi mail
	Session 2 Semaine 21 Du 19 mai au 25 mai 2025	Revalidation des UE qui n'ont pas eu la moyenne	Mêmes modalités d'évaluations	Mardi 01 juillet 2025 16h00	Sous 8 jours après le jury semestriel Présentiel ou Envoi mail
Semestre 2	Session 1 Semaine 22 Du 26 mai au 01 juin 2025	UE 1 Sciences Infirmières et bloc opératoire (3 ECTS) UE 2 Sciences Médico chirurgicales (6 ECTS) UE 4 Coordination des activités des soins liés aux processus péri opératoires (2 ECTS) UE 5 Prévention et gestion des risques (2x3 ECTS) UE 7 Recherche (4 ECTS) UE 8 Langue vivante (1ECTS) UE 9 Analyse de pratique professionnelle (2 ECTS)	Travail individuel écrit d'analyse d'une situation clinique en lien avec les concepts Evaluation écrite des connaissances Travail écrit d'analyse de programmation opératoire Evaluation écrite : étude de situation Rédaction d'une note de recherche Travail écrit ou oral à partir d'un article professionnel ou de textes en anglais Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique	Jury semestriel fin semestres 2 et passage en 11ème année Jury semestriel fin semestre 4 et jury plénier DE Mardi 01 juillet 2025 16h00 Salle PS3-040	Sous 8 jours après le jury semestriel Présentiel ou Envoi mail

		UE optionnelle (1 ECTS)	Au choix de l'école		
	Session 2 Semaine 35 Du 25 au 29 août 2025	Revalidation des UE qui n'ont pas eu la moyenne	Mêmes modalités d'évaluations	Jury session 2 semestre 2 Mardi 02 sept 2025 Salle PS3-040	Sous 8 jours après le jury semestriel Présentiel ou Envoi mail
Semestre 3	Session 1 Semaine 51 Du 15 déc. au 21 déc. 2025	UE 2 Sciences Médico chirurgicales (3 ECTS) UE 3 Techniques complexes d'assistance chirurgicales (4 ECTS) UE 6 Formation, Tutorat et développement des compétences (3 ECTS) UE 7 Recherche (4 ECTS) UE 8 Langue vivante (1 ECTS)	Evaluation écrite des connaissances Etude de situation avec mise en situation simulée Exposé oral à partir d'un travail de groupe sur la réalisation d'un projet d'encadrement d'étudiants en stage Rédaction d'une note de recherche Travail écrit ou oral à partir d'un article professionnel en lien avec le mémoire ou de textes en anglais	Jury semestriel semestre 1 et 3 Mardi 10 fev 2026 15h00 (Sous réserve) Salle PS3-040	Sous 8 jours après le jury semestriel Présentiel ou Envoi mail
	Session 2 Semaine 11 Du 09 au 15 mars 2026	Revalidation des UE qui n'ont pas eu la moyenne	Mêmes modalités d'évaluations	Mercredi 01 juillet 2026 (Sous réserve) Salle PS3-040	Sous 8 jours après le jury semestriel Présentiel ou Envoi mail
Semestre 4	Session 1 Semaine 20 Du 11 mai au 17 mai 2026 Remise mémoire Semaine 23 +argumentation mémoire Semaine 26	UE 3 Techniques complexes d'assistance chirurgicales (3 ECTS) UE 8 Langue vivante (1 ECTS) UE Mémoire (6 ECTS) UE 9 Analyse de pratique professionnelle (2 ECTS)	Etude de situation avec mise en situation simulée Remise Abstract du mémoire Remise mémoire Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique	Jury semestriel fin semestre 2 et semestre 4 et Jury plénier DE Mercredi 01 juillet 2026 (Sous réserve) Salle PS3-040	Sous 8 jours après le jury semestriel Présentiel ou Envoi mail

7.3 ANNEXE 3 – Service de Santé étudiante

SSE / SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANTE

L'ÉQUIPE DU SSE
— SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANTE
EST LÀ POUR TOI

**POUR TOUTES LES ÉTUDIANTES
ET TOUS LES ÉTUDIANTS**

Les prestations proposées par le SSE sont disponibles pour tout étudiant ou étudiante de l'université de Caen Normandie ou un des établissements ayant conventionné avec l'université.

AVEC DES PROFESSIONNELLS

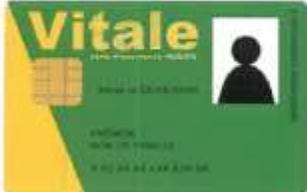
Toute l'équipe du SSE est tenue au secret professionnel, les échanges sont confidentiels.

UNE PRISE EN CHARGE FACILITÉE

L'équipe du SSE reçoit avec ou sans rendez-vous. La prise de rendez-vous s'effectue en quelques clics en ligne et un accueil est assuré sur place.

AVEC LE TIERS PAYANT INTÉGRAL

Le SSE pratique le tiers payant intégral ce qui permet aux étudiants et aux étudiantes de consulter sans avoir de paiement à effectuer : penser à apporter sa carte vitale, ainsi que sa carte mutuelle et son carnet de vaccination.



TA SANTÉ, NOTRE PRIORITÉ.

SSE, LE SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANTE

UNICAEN - campus 1
47, avenue de Bruxelles - CS 14032
14032 Caen Cedex 5

téléphone : 02 31 56 52 30
courriel : sse.secretariat@unicaen.fr

🚶 arrêt de tram « CROUS-SUAPS », lignes A et B.

PRENDRE RENDEZ-VOUS

➤ par internet sur www.unicaen.fr/offre-de-sante-du-sse



➤ sur place au SSE, au nord du campus 1



SSE SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANTE

TA SANTÉ, NOTRE PRIORITÉ.

**UNE QUESTION ?
UN SOUCI ?**

PRENDS RENDEZ-VOUS :

www.unicaen.fr/offre-de-sante-du-sse



MÉDECINE GÉNÉRALE - SANTÉ MENTALE
ÉVALUATION MÉDICO-PSYCHO-SOCIALE
HANDICAP - ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE
VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE - NUTRITION
VACCINATION - SOINS INFIRMIERS
TABACOLOGIE - ADDICTOLOGIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNICAEN
UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDE

WWW.UNICAEN.FR



UNICAEN - DIRCOM - SSE | 2023-09

L'ÉVALUATION MÉDICO-PSYCHO-SOCIALE

Le SSE propose un bilan de santé, avec un infirmier ou une infirmière, qui comprend une évaluation de ton état de santé physique, psychologique et sociale. Tout étudiant ou étudiante est invité à prendre rendez-vous.

LES CONSULTATIONS**MÉDECINE GÉNÉRALE**

Si tu es malade ou si tu as besoin de soins, des consultations de médecine générale sont disponibles au SSE.

HANDICAP

Si tu as un problème de santé ou un handicap susceptible de perturber tes études, tu peux faire une demande d'aménagements de tes études et/ou de tes examens.

VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

- Contraception d'urgence, sans rendez-vous.
- Dépistage et traitement des infections sexuellement transmissibles.
- Examen gynécologique, prescription de contraception.
- Conseils en vie affective et sexuelle.

**ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL
DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX**

Tu es étudiante ou étudiant international, venir au SSE te permet de faire le point sur ton état de santé, ton accès aux droits aux soins, tes vaccinations et, si besoin, il te sera proposé un dépistage de la tuberculose.

ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

Tu as une maladie chronique, tu es obèse : le SSE et le SUAPS te proposent un programme d'Activité Physique Adaptée (pour améliorer ta santé) sur prescription. Le suivi médical est assuré au SSE et coaching personnalisé au SUAPS.

**CENTRE DE VACCINATION**

Le centre de vaccination est situé et intégré au SSE. Nous dispensons les vaccins obligatoires et rédigeons les certificats de vaccination.

TABACOLOGIE - ADDICTOLOGIE

Un médecin du SSE peut t'accompagner et te conseiller par rapport à tes consommations, notamment pour la prescription de substituts nicotiniques et t'aider au sevrage tabagique.

NUTRITION

Tu veux des conseils ou un accompagnement pour une alimentation adaptée à tes besoins, ton rythme et tes attentes ? Un médecin nutritionniste est disponible au SSE sur rendez-vous pour répondre à ta demande.

LA SANTÉ MENTALE

Anxiété, tristesse, perte de motivation, isolement, difficultés relationnelles, émotionnelles, adaptatives, manque de confiance en soi, questionnements identitaires, etc. Tout ce qui constitue une difficulté pour toi est une raison de rencontrer un professionnel du SSE.

L'équipe du SSE comprend des psychiatres, psychologues, un sophrologue, une conseillère en vie affective et sexuelle, une infirmière formée à la pédagogie perceptive (médiation corporelle)

Pour accéder à l'offre en santé mentale, il faut nécessairement un premier entretien avec un infirmier ou une infirmière disposant d'une formation à l'écoute active.

LES SOINS INFIRMIERS

Si tu as une prescription pour des soins ou un prélèvement sanguin, un infirmier ou une infirmière au SSE peut les réaliser. Des antennes du SSE, avec présence d'un infirmier ou d'une infirmière, se situent sur le campus 2, à Saint-Lô, Cherbourg et Alençon.

Les étudiants et étudiantes de Vire et Lisieux peuvent prendre contact avec le SSE à l'adresse suivante : sse.calvados@unicaen.fr

**SANTÉ PUBLIQUE
& PROMOTION DE LA SANTÉ****LES ACTIONS DE PRÉVENTION**

Tout au long de l'année, le SSE organise et participe à des actions de prévention et d'éducation pour la santé, sur tous les campus. Les thématiques suivantes sont abordées.

- Vie affective et sexuelle
- Activité physique adaptée
- Bien-être
- Nutrition
- Addictions
- Santé mentale

LA FORMATION AU PSC1**(PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1)**

Tu veux pouvoir réaliser les premiers gestes de secours aux personnes en situation de danger physique ? Tu peux t'inscrire à la formation citoyenne PSC1.

Une session de formation a lieu tous les mois. Les dates sont communiquées au fil de l'année.



**TOUS LES RENDEZ-VOUS
PEUVENT ÊTRE PRIS EN LIGNE
EN QUELQUES CLICS !**
www.unicaen.fr/offre-de-sante-du-sse

7.4 ANNEXE 4 - Modèle Convention individuelle de stage

	Campus Paramédical Filières de Spécialités IADE IBODE PUERICULTRICES Secrétariat : 02 31 56 83 24	
--	--	---

CONVENTION de STAGE INDIVIDUELLE

Entre les soussignés :

Établissement : @K1NOM\$

Représenté par : @K1CIVILONGUE\$ @K1INTER\$, @K1TITRE\$

D'une part,

Et le Campus Paramédical du Centre Hospitalier Universitaire de CAEN :

Représenté par : **Monsieur VARNIER Frédéric, Directeur général du Centre Hospitalier**

Et par délégation par : **Madame Sylvie PEZERIL, Directrice, filière IFCS IFIADE IFIBODE IFPUER IFSI IFMEM IFAS IFA CFARM**

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

• **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention définit les règles relatives à l'organisation et au déroulement du stage clinique accompli par l'étudiant suivant :

Nom	Métier	Année	Service	Date de début	Date de fin
@A1NOM\$ @MARITA1NOMF\$	D.E IBODE	@A2ENCOURS\$	@K2NOM\$	@K0DATD\$	@K0DATF\$

L'étudiant portera la présente convention à la connaissance du cadre de santé, de l'infirmier(e) ou du professionnel responsable son encadrement direct, dès son arrivée en stage.

• **ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES**

Le directeur de l'école, en concertation avec l'université, est responsable de l'agrément des stages. La liste des stages est présentée aux membres du conseil technique.

Un stage est reconnu « qualifiant », lorsque le maître de stage peut mettre à disposition des ressources, notamment la **présence de professionnels qualifiés** et des activités permettant un réel apprentissage. Une charte d'encadrement et un livret d'accueil doivent être proposés aux étudiants. Les objectifs de stage sont définis à la fois par l'équipe pédagogique conjointement avec les personnes responsables de l'encadrement des étudiants en stage mais aussi par l'étudiant au regard des besoins identifiés par lui-même ou par son référent pédagogique.

Le stage a pour but essentiel d'assurer une application pratique de l'enseignement théorique dispensé par l'École. Il respectera les objectifs du programme d'études et la progression dans les acquis de l'étudiant.

L'établissement d'accueil ne peut tirer aucun profit direct de la présence du stagiaire.

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité : d'un maître de stage, d'un tuteur de stage ou d'un professionnel de proximité qui doivent être identifiés par le stagiaire dès son arrivée en stage.

Lors du stage d'assistant de chirurgie, les actes et activités en lien avec la compétence 3 (identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne) sont encadrés et évalués **par le chirurgien**.

Pour des raisons d'organisation ou dans le cas d'équipes d'encadrement restreintes, ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne.

Chaque étudiant bénéficie d'un référent de suivi pédagogique, cadre de santé formateur de l'école d'IBODE. Ce dernier est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans son unité ou sa structure. Le référent de suivi pédagogique est également en liaison régulière avec le tuteur. Il a accès aux lieux de stage afin d'y réaliser un encadrement pédagogique de l'étudiant à son initiative, celle de l'étudiant ou du tuteur de stage.

L'école s'engage à communiquer son règlement intérieur à l'établissement d'accueil sur simple demande.

- **ARTICLE 3 - RESPONSABILITE - DISCIPLINE - ABSENCE en STAGE**

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 27 avril 2022, relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Infirmier de Bloc Opératoire, l'inscription définitive aux épreuves de sélection est subordonnée à la production « *d'un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France* ». L'école se porte garante de la complétude du dossier.

Pendant la durée du stage, le stagiaire conserve le statut d'étudiant de l'école et il ne peut, **en aucun cas, remplacer le personnel de l'établissement d'accueil**, notamment en cas d'absentéisme, les conditions d'apprentissage et de responsabilités n'étant plus réunies.

Son activité sera suivie par l'école dans des conditions qui seront préalablement déterminées. Il pourra être amené à revenir à l'école pendant la durée du stage pour y suivre certains cours ou évaluations dont les dates seront portées à la connaissance de l'établissement d'accueil avant le début de stage.

L'étudiant ne perçoit aucune rémunération, ni gratification lors des stages.

Les frais de transport et éventuellement d'hébergement occasionnés lors des stages sont à la charge de l'étudiant ou de son établissement d'origine (promotion professionnelle).

Toute absence sur le terrain de stage devra être signalée le jour même par l'étudiant à l'établissement d'accueil **et** à l'école. L'étudiant doit par ailleurs justifier cette absence (certificat médical, ...) auprès de l'école **dans les 48 heures**. Une absence non justifiée sera signalée à la Direction de l'école par le responsable de stage. Certaines autorisations d'absence peuvent donner lieu à récupération. Toutes les absences en stage qui dépassent ou risquent de faire l'objet d'un dépassement de franchise doivent être récupérées **par journée** sur la période estivale de retour chez l'employeur, en accord avec le directeur de l'école et l'employeur le cas échéant.

- **ARTICLE 4 - ASSURANCES**

Le CHU de CAEN souscrit pour chaque étudiant des assurances qui couvrent l'ensemble des accidents dont peut être victime le stagiaire sur le lieu de stage ou à l'occasion des activités de stage.

Ceux survenant sur les trajets aller-retour domicile-lieu de stage et école-lieu de stage sont gérés par la caisse d'assurance maladie à laquelle il est affilié.

La garantie responsabilité civile des étudiants paramédicaux, prévue au titre du contrat Responsabilité Civile du Centre Hospitalier Universitaire de CAEN couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile des étudiants fréquentant les écoles paramédicales de l'établissement assuré, pour les dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs ou non, qu'ils peuvent occasionner au cours de leurs études ou stages effectués durant leur scolarité, en particulier à l'extérieur de l'Établissement assuré. La direction de l'école s'engage à effectuer les déclarations d'accident du travail et de maladie professionnelle à l'assurance maladie, conformément aux dispositions des articles L.441-1 et suivants, et L.461-1 et suivants du même code.

En cas d'accident, survenant au stagiaire, soit au cours du stage, soit au cours du trajet, l'établissement d'accueil s'engage à le déclarer à la direction de l'école dans le délai légal de 24 heures, conformément aux dispositions de l'article R.441-2 du code de la sécurité sociale.

Les véhicules de service ou les voitures particulières du personnel d'encadrement de l'établissement d'accueil permettant les déplacements éventuels nécessités par les activités de stage devront être assurées conformément à la réglementation en vigueur (articles L.324-1 et L.324-2 du code de la route).

En cas d'AES, l'étudiant devra faire établir un certificat médical initial qu'il transmettra au service de Santé au Travail du CHU de Caen et auprès de son employeur le cas échéant.

- **ARTICLE 5 - LES HORAIRES de STAGE**

Les stages cliniques sont organisés sur la base de 35 heures par semaine, hors temps de repas.

Les jours fériés sont chômés tant en stage qu'à l'école. Les jours fériés sont considérés comme travaillés dans le décompte total du stage. Un déplacement du repos de ce férié peut être négocié avec le maître de stage.

Les étudiants ou élèves sont soumis au planning de stage réalisé par le responsable de l'unité.

Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de jours fériés sont possibles dès lors que l'étudiant bénéficie d'un encadrement de qualité. A ce titre, les étudiants ont la possibilité d'effectuer le temps hebdomadaire de stages prévus par les référentiels de formation en horaires autres que 7 heures par jour, soit éventuellement en 10h ou 12h dans le respect de la durée réglementaire du temps de travail et des objectifs fixés par l'étudiants.

En cas de stage de nuit, les retours écoles devront s'effectuer dans un délai minimum de 12 heures après la fin du service.

- **ARTICLE 6 : SUSPENSION DE STAGE**

La Direction de l'Établissement d'accueil, si le comportement du stagiaire est jugé comme étant de nature à nuire à la bonne marche de l'Établissement, se réserve le droit de proposer une fin au stage anticipée. Cette demande doit être motivée par un rapport circonstancié transmis par le responsable de l'établissement d'accueil. Elle sera adressée à l'école dans un délai qui n'excédera pas 48 heures.

- **ARTICLE 7 : ANNULATION DE CONVENTION**

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'établissement d'accueil après en avoir expressément informé la direction de l'école.

L'étudiant a pris connaissance de cette convention et s'engage à la respecter. Un exemplaire signé est conservé dans son dossier.

- **ARTICLE 8 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE COVID-19**

Dans le contexte exceptionnel de prévention de la propagation du Covid-19, le service accueillant les étudiants et/ou élèves en stage, s'engage à leur fournir des tenues et du matériel de protection durant toute la durée du stage.

Cette convention est établie en trois exemplaires qui sont adressés à l'Établissement d'accueil pour accord et signature. L'Établissement d'accueil conserve un exemplaire et adresse les autres dûment signés à l'école d'IBODE.

@POVILL\$, le @DateDuJLettre\$
L'établissement d'accueil,

Sylvie PEZERIL


Directrice des Instituts de Formation Paramédicale
IFCS IFIADE IFIBODE IFPUE IFSI IFMEM IFAS IFA CFARM

Signature de l'étudiant ou l'élève :

7.5 ANNEXE 5 – Liste des terrains de stage

ETABLISSEMENT	CP	VILLE	SERVICE	DISCIPLINE
CHU CAEN	14	Caen	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	14	Caen	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Urologique
	14	Caen	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	14	Caen	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Vasculaire
	14	Caen	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Thoracique
	14	Caen	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Neurologique
	14	Caen	BLOC OPERATOIRE	Urgences
	14	Caen	BLOC OPERATOIRE	ORL/CMF
	14	Caen	EOH	Hygiène
	14	Caen	ENDOSCOPIE	Endoscopie
CHP SAINT-MARTIN	14	Caen	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	14	Caen	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	14	Caen	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Vasculaire
	14	Caen	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Cardiaque
	14	Caen	HYGIENE	Hygiène
	14	Caen	ENDOSCOPIE	Endoscopie
	14	Caen	STERILISATION	Stérilisation
CENTRE FRANCOIS BACLESSE	14	Caen	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Cancérologique
	14	Caen	HYGIENE	Hygiène
	14	Caen	ENDOSCOPIE	Endoscopie
FONDATION HOSPITALIERE DE LA MISERICORDE	14	Caen	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Ambulatoire
	14	Caen	STERILISATION	Stérilisation
	14	Caen	ENDOSCOPIE	Endoscopie

ETABLISSEMENT	CP	VILLE	SERVICE	DISCIPLINE
CENTRE HOSPITALIER GENERAL	14	Falaise	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	14	Falaise	STERILISATION	Stérilisation
CH ROBERT BISSON	14	Lisieux	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	14	Lisieux	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	14	Lisieux	HYGIENE	Hygiène
	14	Lisieux	ENDOSCOPIE	Endoscopie
	14	Lisieux	STERILISATION	Stérilisation
CH AUNAY-BAYEUX	14	Bayeux	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Gynécologique/Obstétrique
	14	Bayeux	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	14	Bayeux	STERILISATION	Stérilisation
CENTRE NORMANNI SANTE	14	Colombelles	STERILISATION	Stérilisation
CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN	50	Cherbourg	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	50	Cherbourg	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	50	Cherbourg	HYGIENE	Hygiène
	50	Cherbourg	STERILISATION	Stérilisation
CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE	50	Avranches	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	50	Avranches	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Urologique
	50	Avranches	HYGIENE	Hygiène
	50	Avranches	STERILISATION	Stérilisation
CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS	50	Saint-Lô	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	50	Saint-Lô	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Vasculaire
	50	Saint-Lô	HYGIENE	Hygiène
	50	Saint-Lô	ENDOSCOPIE	Endoscopie

ETABLISSEMENT	CP	VILLE	SERVICE	DISCIPLINE
GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	76	Havre	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	76	Havre	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	76	Havre	HYGIENE	Hygiène
CENTRE HOSPITALIER JACQUES MONOD	61	Flers	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	61	Flers	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	61	Flers	HYGIENE	Hygiène
	61	Flers	ENDOSCOPIE	Endoscopie
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ALENCON-MAMERS	61	Alençon	HYGIENE	Hygiène
CENTRE HOSPITALIER FERNAND LEGER	61	Argentan	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	61	Argentan	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	61	Argentan	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Ophtalmologique
	61	Argentan	ENDOSCOPIE	Endoscopie
	61	Argentan	STERILISATION	Stérilisation

LES 9 ENGAGEMENTS

POUR LA QUALITÉ DE VIE DES STAGIAIRES PARAMÉDICAUX

La présente charte s'applique à toute personne en formation clinique, que cette formation soit initiale ou continue, dès lors que cette personne exerce dans l'établissement ou la structure pendant un stage et quelle qu'en soit la durée. La charte intégrale est disponible sur les sites de la FHF et de la FNESt.

1

L'ACCUEIL DU STAGIAIRE

- Un livret d'accueil est adressé au stagiaire en amont de son arrivée sur le lieu de stage.
- Un temps d'accueil dédié est prévu par la structure de stage.

2

L'INTÉGRATION DU STAGIAIRE

- L'intégration commence par l'appréhension de l'organisation, elle s'organise au niveau institutionnel et au niveau de la proximité par le maître de stage ou le tuteur.

3

LES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE SANTÉ AU TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ POUR LE STAGIAIRE

- Pour chaque stagiaire, le lieu de stage s'engage à fournir :
 - Un espace décent pour se changer et d'un espace individuel et sécurisé pour entreposer ses effets personnels.
 - Des conditions de restauration nécessaires à une réelle pause journalière.
 - Des moyens lui permettant d'accéder au lieu de stage.
 - Un accès individuel aux logiciels utilisés par les équipes de soins, afin notamment de faciliter la traçabilité des soins réalisés dans le respect des procédures informatiques et règles relatives au dossier de soins informatisé.
- Un espace de travail adapté permettant l'accès aux documents nécessaires à la prise en charge des usagers.
- Lorsque cela est possible, un accès au parking de l'établissement dans les mêmes conditions que les professionnels.
- Un dispositif de protection du travailleur isolé s'il est prévu que chaque professionnel en porte un.

4

LA FORMATION REÇUE PENDANT LE STAGE

- Le stagiaire doit avoir la possibilité de recourir à un encadrant de sa spécialité le cas échéant, désigné au préalable pendant la totalité du stage.
- Au plus tard le 1^{er} jour du stage, les objectifs d'apprentissage formulés par le stagiaire et son institut de formation sont présentés à la structure d'accueil.
- L'encadrant organise le stage afin de répondre aux objectifs d'apprentissage et de compétences attendues.

5

LA GESTION DU TEMPS DE STAGE

- L'encadrant et le stagiaire s'accordent sur le parcours du stage, en début de stage.
- Au cours du stage, l'encadrant veille à consacrer du temps dédié au stagiaire pour répondre à toutes questions ou besoins d'approfondir un point.

6

L'IMPLICATION DU STAGIAIRE

- L'établissement met en œuvre une organisation qui permet l'implication des stagiaires dans leurs temps d'apprentissage.
- Le stagiaire assume sa place d'acteur dans sa formation sur le lieu de stage.

7

LES CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION

- Un temps dédié est identifié, au début du stage, pour les évaluations de mi et fin de stage.
- Le stagiaire doit être présent lors de son évaluation, il doit pouvoir s'exprimer.
- La structure de stage fait également l'objet d'une évaluation de satisfaction par le stagiaire.

8

LA PARTICIPATION À LA VIE INSTITUTIONNELLE

- Le stagiaire a accès, s'il le souhaite, aux ordres du jour et PV des instances et assiste aux réunions pluridisciplinaires de la structure de stage.

9

L'APPLICATION DE LA CHARTE

- La présente charte est largement diffusée par tous les moyens à tous les lieux de formation et tous les lieux de stage.
- Elle est une référence de la qualité du stage.



Filère IBODE

situé au Pôle des Formations
et de Recherche en Santé,
2 rue des Rochambelles - 14000 CAEN

Filière IBODE

CHU de CAEN
CS 30001
14033 CAEN Cedex 9
secrétariat accueil du PFRS : 02 31 56 82 00
secrétariat scolarité IBODE : 02 31 56 83 24

ATTENTION,
situation géographique différente de l'adresse postale

Situation géographique :
Pôle de Formation et de Recherche en Santé,
2 rue des Rochambelles
14000 Caen